



## Vous travaillez dans le BTP ? Les caisses CIBTP s'occupent de vos droits à congés !

Votre droit au repos est assuré  
Si vous changez  
d'entreprise, vos congés  
vous suivent !

Un régime pour tous les salariés du BTP  
Tout salarié du BTP est obligatoirement  
déclaré à une caisse CIBTP et bénéficie  
de ses prestations.



### Un système solidaire

Les congés sont financés par les cotisations  
des employeurs et payés par les caisses CIBTP.



### Une protection pour les employeurs et les salariés

Chacun est assuré du strict respect de la  
réglementation et des conventions collectives.



### Un service à valeur ajoutée

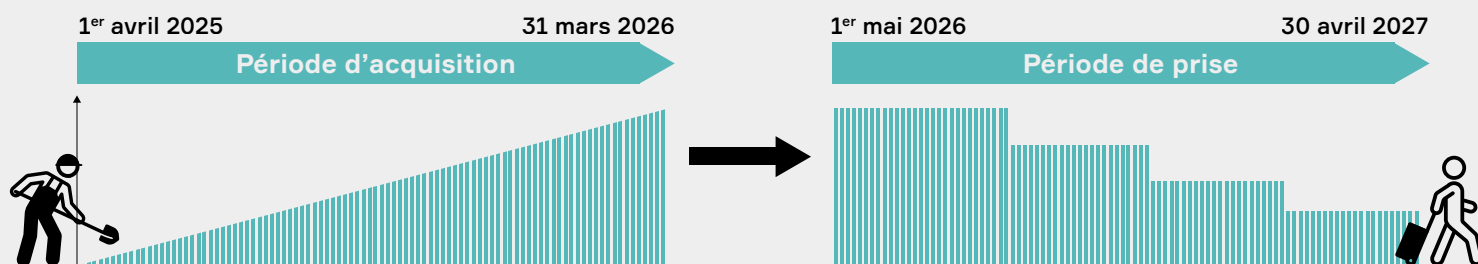
Les caisses CIBTP calculent au plus juste, conservent  
et garantissent les droits et versent les prestations.

## Les congés, comment ça marche dans le BTP ?

En plus des 5 semaines de congé payé et des jours supplémentaires légaux, **les salariés du BTP bénéficient d'avantages spécifiques : prime de vacances de 30 % et congé d'ancienneté.**

Pendant vos périodes de travail et d'absence,  
vos droits à congé sont acquis au fur et à mesure.

En prenant vos congés, vous consommez les  
droits acquis au cours de la période d'acquisition.



# La caisse CIBTP et vous

Vérifier vos dates de congés, le paiement de vos indemnités ou vos jours restants, télécharger vos attestations...  
Vous aurez régulièrement besoin de ces informations !

## Indispensable pour être informé et effectuer vos démarches : l'Espace sécurisé Salarié



### CONSULTER

vos dates de congés et vos paiements facilement et à tout moment.



### TÉLÉCHARGER

vos attestations fiscale et vos autres attestations.



### METTRE À JOUR

vos informations personnelles.



### RECEVOIR

des notifications automatiques.



### CONTACTER

plus facilement votre caisse.



Sur ordinateur, depuis le site Internet de la caisse CIBTP



Sur votre mobile en téléchargeant l'application CIBTP & Moi

## Pour bénéficier de l'ensemble de ces services...

Dès réception de votre courrier de bienvenue, deux actions indispensables :

1  
Activez votre compte sur l'Espace sécurisé ou l'application mobile CIBTP & Moi

2  
Transmettez vos coordonnées personnelles et notamment vos coordonnées bancaires



### Le réseau CIBTP :

12 caisses associatives dirigées par des entrepreneurs et artisans bénévoles du BTP

234 000 entreprises affiliées

1,8 million de salariés bénéficiaires du régime

[Cibtp-cooperatives.fr/salarie/decouvrez-nous](http://Cibtp-cooperatives.fr/salarie/decouvrez-nous)

Document édité par la  
**Caisse nationale des Coopératives**  
du réseau Congés Intempéries BTP

**COORDONNÉES**  
88 rue de Courcelles  
75008 PARIS

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
Du lundi au jeudi : 08:45-12:30 et 13:15-17:30.  
Le vendredi : 08:45-12:30 et 13:15-16:30.